

Décision Générale colonial

Décision n° n°16 Congés,

n°16

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 24 avril 1930
Numéro JO n° 401 du 30/04/1930	Date du numéro 30 avril 1930

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de sept mois, à passer en France, est accordé à M.Brouillet (Gaston), commis du cadre local des postes, qui compte deux ans et quatre mois de séjour ininterrompu dans la colonie